

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 14 MAI 2020

N° 2020-04-10

L'an deux mille vingt, le quatorze mai à onze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit mai deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 21

Exprimées par pouvoirs : 2

Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pascale ROCHAS à Marie-Pierre MONIER, Roland PEYRON à Éric RICHARD

Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 11 heures.

Monsieur Philippe CAHN est nommé secrétaire de séance.

Objet : Maison du Parc – Aménagements paysagers extérieurs

Le Président expose,

Le bâtiment de la Maison du Parc est désormais achevé. Il est prévu d'acquérir des bacs en bois pour végétaux afin d'habiller les espaces autour du bâtiment :

- Sur le parvis du R+2 pour empêcher les véhicules de rouler sur la passerelle d'accès au bâtiment
- Sur la terrasse du R+1
- Devant la salle de conférence au RDC

Une gamme de végétaux garnira ces bacs et les espaces verts situés tout autour.

Deux consultations ont été lancées pour ces deux types d'acquisition :

1. Fourniture de végétaux
2. Réalisation de bacs pour plantations

Pour la première consultation, la prestation demandée concerne la fourniture de plants, arbres et arbustes destinés à pourvoir l'ensemble des espaces verts et les bacs en bois et adaptés au territoire et climat provençal (peu d'entretien, peu d'arrosage). Une seule entreprise a répondu à cette demande, il s'agit de l'entreprise AU JARDIN D'HUILE pour un montant de 1 270 € TTC.

Pour la deuxième consultation, la prestation demandée concerne la réalisation de 8 bacs en douglas de plusieurs dimensions. Trois entreprises ont répondu. Il s'agit des entreprises : AMEXBOIS, CHRIS BOIS et CARRE SERRE.

Au terme d'une analyse effectuée selon les critères de sélections précisés dans la consultation, l'offre de l'entreprise CHRIS BOIS s'est avérée la mieux disante pour un montant de 1 700 € TTC.

Le Président propose de retenir l'entreprise AU JARDIN D'HUILE pour la fourniture de végétaux et l'entreprise CHRIS BOIS pour la réalisation des bacs en bois.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir l'entreprise AU JARDIN D'HUILE pour la fourniture de végétaux pour un montant de 1 270 € TTC
- **Décide** de retenir l'entreprise CHRIS BOIS pour la réalisation des bacs en bois pour un montant de 1 700 € TTC
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

